

## **DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION (HF)**

### **Catégorie A ou B – Contractuel ou Statutaire**

#### **A temps complet**

#### **A pourvoir dans les meilleurs délais**

Placé sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, vous interviendrez dans la mise en œuvre des supports de communication et travaillerez en étroite collaboration avec les élus et plus particulièrement Monsieur le Maire.

#### **MISSIONS :**

- Organiser et coordonner la réalisation des différents supports de communication : site Internet, Reflet de Nangis, lettre du Maire, journal interne
- Assurer les relations avec la presse
- Piloter la communication interne ainsi que la communication événementielle
- Rédiger les contenus des différents supports

#### **PROFIL :**

- Excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse d'analyse
- Excellente culture générale
- Maîtrise des outils de communication écrite ainsi que les multimédia
- Etre créatif et force de proposition, tout en respectant les décisions et les directives données
- Véritable aptitude à travailler en équipe et aptitude à l'encadrement
- Bonne aisance relationnelle
- Organisé et rigoureux dans l'approche méthodique du travail
- Disponible et efficace
- Issu de la filière journalistique ou de la communication

#### **REMUNERATION :**

Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – 13<sup>ème</sup> mois – CNAS - COS

#### **CONTACT :**

Merci d'adresser une lettre de motivation manuscrite et un CV à Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville – BP 55 – 77370 NANGIS **avant le 31 mars 2012**